

## Négociations commerciales canado-américaines

Le 18 mars 1985, le Premier ministre Mulroney et le Président Reagan convenaient, dans la Déclaration de Québec concernant le commerce des biens et services:

1) d'accorder la plus haute priorité à la recherche de moyens mutuellement acceptables de réduire et d'éliminer les barrières commerciales existantes, de façon à maintenir et à faciliter le flux des échanges et des investissements;

2) de revitaliser la relation économique unique qui existe entre les deux pays, par l'établissement d'un climat de plus grande confiance et de meilleure prévisibilité afin de permettre aux entrepreneurs canadiens et américains de planifier, d'investir et d'étendre leurs opérations tant dans leur pays qu'au-delà de la frontière;

3) d'appuyer le système commercial multilatéral et une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales.

En septembre dernier, le ministre canadien du Commerce extérieur, M. James Kelleher, et le représentant au Commerce des États-Unis, M. Clayton Yeutter, recommandaient la poursuite de larges négociations commerciales bilatérales. Le 26 septembre, le Premier ministre annonçait à la Chambre des communes que, concurremment à ses efforts pour engager une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, le gouvernement canadien proposerait à l'Administration américaine, conformément à la législation commerciale des États-Unis, que les deux pays explorent ensemble la portée et les possibilités d'un nouvel accord commercial bilatéral. Le Canada a officiellement proposé de telles négociations le 1<sup>er</sup> octobre et, le 10 décembre, le Président Reagan avisait officiellement le Congrès que l'Administration avait l'intention de négocier un accord avec le Canada. Le Congrès a 60 jours de séance pour étudier cet avis d'intention. Ces négociations pourraient donc commencer au début de mai.

Du côté canadien, les préparatifs sont activement engagés. Un haut fonctionnaire chevronné, M. Simon Reisman, a été nommé ambassadeur et président du Comité préparatoire des négociations commerciales et dirigera les négociations pour le Canada. Les premiers ministres du Canada se sont réunis à Halifax les 28 et 29 novembre derniers et en sont venus à une entente qui permettra de mener les préparatifs et les négociations avec le maximum de consultation et de coopération fédérales-provinciales. Le gouvernement canadien a également établi un système de comités consultatifs sur le commerce extérieur, semblable au système américain de comités consultatifs privés (ISAC), qui permettra un échange de données et de conseils entre le gouvernement et le secteur privé sur les questions de commerce international.

Ce ne sera pas la première fois que le Canada et les États-Unis se seront assis pour négocier des questions commerciales. Dans toutes les négociations commerciales multilatérales, ce sont les négociations Canada-États-Unis qui sont les plus importantes. De plus, nos deux pays ont conclu un accord de commerce bilatéral en 1935. Cet accord a été élargi en 1938, et les principes sous-tendant l'accord canado-américain ont contribué à jeter les fondements du système commercial multilatéral de l'après-guerre. Là encore, quand le Canada et les États-Unis s'asseoiront pour négocier, ils pourront ouvrir la marche et prouver au monde que la libéralisation du commerce est à l'avantage de tous les participants.